

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL

vendredi 28 mai 2021

- **Appel nominal des membres du Conseil Municipal** : Madame le Maire fait l'appel des membres du Conseil Municipal et constate que tous les membres du conseil sont présents.
- **Désignation du secrétaire de séance** : Le Conseil Municipal désigne Mme Catherine LEJEUNE secrétaire de séance.
- **Approbation du procès-verbal de la réunion du conseil municipal 26 mars 2021** : Madame le Maire demande à l'assemblée si quelqu'un a des questions et /ou remarques sur le PV du dernier conseil municipal. N'en ayant pas le PV est approuvé à l'unanimité.
- **Bilans de quinzaines** : Mme le Maire demande à l'assemblée s'il y a besoin de revenir sur certains points évoqués dans les différents bilans reçus depuis la dernière séance. Pas de questions ni remarques sur les bilans.
Mme Catherine COSTE réagit à la lettre recommandée que les agriculteurs ont reçue venant de la mairie. Le contenant ne pose aucun problème puisque qu'il s'agissait de bien informer les agriculteurs que dans le cadre du PLUi il est important que ceux qui ont un plan d'épandage le signalent à la ComCom. Le souci est sur la forme. Mme Coste comprend tout à fait que la commune, afin d'avoir une preuve de la bonne réception de la lettre ait dû l'envoyer en RAR, mais il aurait été souhaitable de les en informer avant, pour éviter des inquiétudes inutiles. Mme le Maire s'en excuse et en prend note pour l'avenir.
- **Décisions modificatives aux budgets** :
 - **Dotations État 2021** : Le montant des dotations de l'État a été donné après le vote du budget. Il ressort une différence positive par rapport au vote du budget de 2 284 €. Mme le Maire propose donc la décision modificative au budget suivante :

SECTION DE FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
6161 assurance	+150,00	7411 DGF	+ 197,00
022 Dépenses imprévues	+ 2 134,00	742 Dotation élu local	- 9,00
		74121 Dotation solidarité rurale	+ 1 760,00
		74127 Dotation Nationale de Péréquation	+ 336,00
TOTAL	+ 2 284,00	TOTAL	+ 2 284,00

- **Erreur sur saisie du budget** : Lors de la saisie du budget en section d'investissement le montant inscrit à l'affectation des résultats (article 001) a été de

91 553,04 € au lieu de **91 533,04 €**, soit un delta de **20,00 €** à rectifier par décision modificative comme suit :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
020 Dépenses imprévues	-20,00	001 Excédent d'investissement reporté	- 20,00
TOTAL	- 20,00	TOTAL	- 20,00

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette Décision Modificative au budget.

➤ **Modification financement souterrain d'Orgnac** : Le financement de la première phase du souterrain d'Orgnac se faisait par une subvention LEADER à 80% du montant H.T. Nous avons appris que la subvention DSIL (État) initialement refusée, est tout compte fait accordée pour 5 708,16 €. Elle s'ajoute donc au financement LEADER, mais du coup nous dépassons les 80% de subventions autorisées. Mme le Maire propose de retirer du financement LEADER la partie confortement et mise en sécurité du souterrain qui sont subventionnés par la DSIL. Il convient donc de prendre la décision modificative suivante :

SECTION D'INVESTISSEMENT			
DÉPENSES		RECETTES	
Article	Montant	Article	Montant
		1327 LEADER souterrain Orgnac	-5 708,16 €
		1341 ÉTAT DSIL	+ 5 708,16 €
TOTAL		TOTAL	0,00 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette Décision Modificative au budget.

- **Gouttière église** : Mme le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2021-05 du 5 février 2021 la commune sollicitait une subvention de la Direction Régionale de l'Architecture et de la Culture (DRAC) ainsi que du Conseil Départemental de la Corrèze. Le taux du CD 19 avait été prévu à hauteur de 30% du montant H.T de la dépense. Mais comme l'église est classée, le taux du CD 19 est en fait de 10% du montant H.T. Il faut donc revoir le plan de financement comme suit et reprendre une délibération :

☞ Subvention DRAC (50% du montant H.T.) :	3 343,10 €
☞ Subvention CD 19 (10% du montant H.T.) :	669,00 €
☞ Fonds libre commune	4 011,34€
TOTAL TTC :	8 023,44 €

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette nouvelle délibération.

- **Règlement Général sur la Protection des Données Personnelles (RGPD)** : Mme le Maire informe l'assemblée que les communes ont l'obligation de tenir un RGPD et qu'il convient de désigner un Délégué à la Protection des Données (DPO). Le règlement a été établi par

elle-même et Emmanuelle BOYER sur le modèle fourni par la CNIL. Elle propose de désigner Mme Emmanuelle BOYER comme DPO.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette délibération.

- **Régie de recettes du comice agricole 2019** : Mme le Maire informe le conseil que pour le comice agricole organisé sur la commune de Noailhac en 2019 il avait été créé une régie de recettes. Celle-ci n'a plus vocation à exister puisque le comice n'était qu'en 2019. Il convient donc de supprimer cette régie de recettes.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité des présents cette délibération.

- **Horaires d'ouverture de la mairie au public** : La situation sanitaire s'améliorant, la vaccination s'accéléralant, Mme le Maire propose la réouverture au public de la mairie mais en changeant certains horaires. Elle propose donc les horaires suivants, en accord avec la secrétaire, à compter du 1^{er} juin 2021 :

JOURS	MATIN	APRÈS-MIDI
Lundi	9h00 - 12h30	13h45-16h30
Mercredi	9h00 – 11h30	
Vendredi		14h00 – 18h00

Mme le Maire propose également une permanence des élus le lundi de 10h00 à 12h00 ou sur rendez-vous.

Le Conseil Municipal approuve ces nouveaux horaires. Une information sera affichée à la porte de la Mairie, intégrée sur le site internet et PanneauPocket, ainsi que dans le Noailhac Info de juillet.

- **Restauration scolaire** : Mme le Maire a assisté à une réunion avec les services de la communauté de communes Midi Corrèzien et les services du Conseil Départemental concernant les prestations de restauration scolaire. La commune doit passer une convention avec le Conseil Départemental, la communauté de communes Midi Corrèzien et le collège de Meyssac afin de définir les modalités de la prestation à compter de la rentrée scolaire 2021. (voir projet joint) Petite précision, la Comcom donne au CD 19 la compétence pour la préparation des repas avec le collège de Meyssac mais c'est elle qui garde le portage des repas dans les écoles. Cela ne change rien à l'organisation actuelle, l'incidence sera sur la facturation. En octobre la commune donnera au CD 19 l'effectif scolaire de l'année, et il sera facturé le total des repas sur l'année scolaire. Même si l'on prévient qu'il y aura certains jours moins de repas que l'effectif total, nous paierons la totalité. Mais la somme concernée reste tout de même à la marge.

- **Questions diverses** :

➤ **point sur les dossiers en cours** :

☞ fouilles du souterrain d'Orgnac : le SRA et la DRAC ont commencé les fouilles le 17 mai et ce jusqu'à début juin. Des murs, des silos à grains, des

tessons de poteries, une pointe de flèche, une clé de coffre...ont déjà été mis à jour. Mme le Maire propose à ceux qui le désirent de se rendre sur place pour voir les fouilles. La date du 5 juin matin est retenue, et Christian LASSALLE fera le guide. Le SRA envisage une autre campagne de fouilles. A suivre.

☞ Lignes Directrices de Gestion : notre projet de LDG est passé en comité technique auprès du centre de gestion le 11 mai dernier mais la décision a été repoussée à juillet car les syndicats demandent la suppression dans les critères d'avancement de grade, échelons... du terme « absentéisme » alors que les élus demandent juste de détailler. Mme le Maire propose de détailler comme suit « absence non justifiée par un certificat médical ou urgence familiale ». Le Conseil approuve ce détail.

☞ table pour cour école : l'instituteur demande s'il est possible d'acheter pour la cour de l'école une table. Il ne la demande pas forcément pour 2021.

☞ Externalisation du fauchage des routes : l'épareuse tombant régulièrement en panne, Mme le Maire se pose la question de son renouvellement ou de l'externalisation de la prestation. Les communes du canton ont été interrogées sur la question afin de voir les tarifs pratiqués et les communes qui le font. Ce point sera à réfléchir en concertation avec la commune de Ligneyrac. Pour info notre cantonnier est en arrêt maladie jusqu'au 13 juin inclus suite à une chute de moto. Concernant l'externalisation, la majorité du conseil n'est pas pour. Certains conseillent de tenir avec l'épareuse actuelle tant qu'elle peut être réparée jusqu'à la retraite de l'agent et voir ensuite avec le futur cantonnier peut être une nouvelle organisation du travail. Tout ceci se fera en concertation avec la commune de Ligneyrac.

☞ Organisation des élections départementales et régionales : la commune a obtenu l'autorisation d'organiser les deux scrutins dans la salle des fêtes pour les deux tours. Un seul président des bureaux de vote et un seul secrétaire sont possibles lorsque les deux scrutins se déroulent dans la même salle. Mais il faut 2 assesseurs titulaires par bureau. Le président, le secrétaire et les assesseurs titulaires devront être présents à l'ouverture et à la fermeture des bureaux de vote soit à 8h00 et à 18h00. Les suppléants n'en ont pas l'obligation. Pendant la journée, il n'est pas obligatoire qu'il y ait 2 assesseurs par bureau. Il peut n'y avoir qu'un seul assesseur et le président. Pour le dépouillement, il se fera en deux temps : dépouillement du scrutin départemental puis du scrutin régional. Il faudra trouver 4 scrutateurs soit vaccinés soit ayant un test négatif.

☞ Distribution du Noailhac Info de juillet : Mme le Maire informe le Conseil que le Noailhac Info est parti à l'impression. Il devrait être disponible pour la distribution mi-juin. Une version numérique sera également faite par l'imprimeur. Catherine LEJEUNE précise qu'elle a signalé à la réunion de l'Office de Tourisme à laquelle elle a assisté, que les revues de celui-ci n'ont pas été distribuées sur Noailhac contrairement à ce que l'OT affirme.

☞ Programme voirie 2021 : Mme le Maire informe le Conseil qu'elle a consulté trois entreprises pour le programme voirie 2021 :

- ☞ Freyssinet Lalignand à Objat
- ☞ Mallet à Brive
- ☞ TPJ à St Céré

Monsieur Jacques Bouygue s'interroge sur l'opportunité de consulter une entreprise du Lot.

La date limite de réception des offres est fixée au 14 juin et la commission d'appel d'offres pour l'ouverture des plis se réunira ce même jour à 18h00 en présence de M. Dayre de Corrèze Ingénierie.

➤ **Date de la prochaine réunion du conseil municipal : vendredi 27 août 2021 à 20h30 à la MAIRIE.**

L'ordre du jour étant épuisé et n'ayant plus de questions, la séance est levée à 21h50.